



## Réforme du bac: pour éviter le bis repetita

Réforme du bac: pour éviter le bis repetita : A l'adresse d'abord du redoublant Jean-Michel Blanquer, afin qu'il n'échoue pas sur les obstacles qui ont mis François Fillon à genoux. La répétition est généralement mortifère. On n'y échappe pas en ignorant le passé (ce qui est souvent de l'ordre de la dénégation plus ou moins apeurée), mais au contraire en le connaissant au mieux. Au début de l'année 2005, la réforme du baccalauréat est inscrite dans le rapport annexé de la future loi d'orientation de l'éducation (dite loi "Fillon"). Sa préparation est confiée à un « groupe de travail comprenant des représentants des personnels, des parents d'élèves et des lycéens ». Ses conclusions sont attendues pour le 15 avril. Et la réforme doit rentrer en vigueur dès la session 2007. Le ministre de l'Education nationale François Fillon fixe le cadre lors de l'installation du groupe de travail le 17 janvier : reprofilage de l'examen autour de six épreuves terminales (au lieu d'une douzaine) qui pourront être différentes selon les séries ; évaluation sous d'autres formes des autres matières ( contrôle continu ou en cours de formation ) ; et préservation de la valeur nationale du diplôme. Pour justifier cette réforme, François Fillon met en avant « l'immense tâche » que représente chaque année l'organisation du baccalauréat, le nombre d'épreuves « excessif » qui « génère un stress souvent contre-productif et incite au bachotage », l'amputation d'un mois du troisième trimestre pour tous les lycéens, et le risque « d'un fort dérapage qui affecterait alors la légitimité même de l'examen ». L'Unsen-CGT se retire du groupe de travail avant même la tenue de la seconde réunion -le 24 janvier- en déplorant que le rôle du groupe soit « singulièrement limité par la décision unilatérale de réduire le nombre d'épreuves finales à six ». Trois autres syndicats : le SNES-FSU (principal syndicat des enseignants du second degré), le SNEP (éducation physique) et le Snuep (enseignement professionnel) annoncent dès le début de la seconde journée de travail du groupe qu'ils n'y participeront plus dans ces conditions. Pour le SNES, le développement du contrôle continu ou en cours de formation encourt le risque d'aboutir à un «bac maison qui n'aura pas la même valeur suivant l'établissement du candidat ». L'Union nationale lycéenne (UNL) et l'autre organisation lycéenne (la FIDL) s'interrogent sur la pérennité de leur présence, et affirment qu'il ne saurait être question de participer à la mise en place d'un «bac par établissement » dont la valeur serait différente selon qu'il soit passé dans un lycée de centre-ville ou un lycée de banlieue. Le SGEN (syndicat d'enseignants, favorable à un allègement des épreuves terminales), déclare qu'il ne participera pas pour autant à la troisième réunion prévue le 7 février : il avait demandé d' « ouvrir de réelles négociations sur le baccalauréat en donnant le temps de la réflexion » ; mais il n'a reçu aucune réponse du ministère alors qu'il avait précisé « ne pas accepter que la modernisation du bac se résume à une simple division par deux du nombre d'épreuves terminales ». Pas hostiles à « l'introduction d'une dose de contrôle en cours de formation » (à la manière des "partiels" à l'université) le SE-Unsa (syndicat d'enseignants), le SNPDEN-Unsa (principal syndicat des chefs d'établissement) et la FCPE (principale organisation de parents d'élèves) déclarent que le problème à poser « ne saurait se limiter à déterminer quelles seraient les six épreuves terminales à conserver dans chaque série » et menacent de quitter le groupe de travail si François Fillon ne tient pas compte de leurs propositions : définition des méthodes et du calendrier des travaux du groupe par le groupe de travail lui-même, et « mise en œuvre des éventuelles modifications seulement à la session 2008 du bac ». Des manifestations de lycéens ont lieu, qui regroupent plusieurs milliers d'entre eux, puis des dizaines de milliers. Ils sont estimés à 100000 dans la rue le 10 février 2005, lors d'une journée nationale à l'appel de la FIDL et de l'UNL, contre le projet de loi Fillon, et notamment contre l'introduction de contrôles continus au baccalauréat. « Non au bac à deux vitesses » ; « Fillon, serre les fesses, on arrive à toute vitesse » ; « Fillon, t'es foutu, la jeunesse est dans la rue » Le soir de cette manifestation, Luc Ferry (le ministre de l'Education nationale précédent) déclare qu'il laisse son successeur François Fillon « se débrouiller » avec son projet de loi sur l'Ecole, en estimant que la réforme du bac est « absolument indispensable [...] ». La réforme se fera cette fois-ci ou une autre fois. Je vous garantis qu'en terme de maîtrise de l'examen, le bac n'est plus maîtrisable, cela prend trop de temps, cela mobilise trop de monde » Le 14 février 2005, François Fillon annonce le dépôt d'un amendement gouvernemental retirant toute mention du bac dans le projet de loi. La mesure inscrite dans le rapport annexé qui prévoit de réduire de douze à six le nombre de matières à



l'examen final (moyennant une dose de contrôle continu ou de "partiels") sera supprimé. Quant aux discussions du groupe de travail, il est prévu qu'elles « repartiront à zéro », à une date non fixée : « le cahier des charges des négociations qui vont s'ouvrir sera le plus souple possible ». Le 15 février, sur « France Inter », le ministre de l'Éducation nationale explique que son projet de loi va être débattu au Parlement sans la partie sur le bac « car cette question n'est pas centrale. Elle ne permet pas aux jeunes de mieux réussir, mais elle consiste seulement à faciliter l'organisation de l'examen et à le rendre moins stressant pour les jeunes ». Deux semaines plus tard, lors d'une interview au journal « VSD », le ministre de l'Éducation nationale François Fillon déclare : « Dès le soir de la première manifestation, j'ai dit qu'on ne réformerait pas le bac si on ne trouvait pas le moyen d'apaiser les craintes. Un baccalauréat qui ne reposerait pas totalement sur le contrôle terminal serait plus juste et plus efficace. Réviser et passer douze matières en quelques jours, c'est excessif. L'idée qu'il y aurait un bac différent selon qu'on est à "Sarcelles" ou à "Henri IV" n'a aucun sens. On ne peut pas vous dire ; vous n'entrez pas à l'université parce que vous avez un bac passé en ZEP, car en France, l'université est ouverte à tous. En revanche, aujourd'hui, la sélection existe pour entrer dans les écoles préparatoires. Elle se fait sur le livret scolaire, sur le contrôle continu. Il faut attendre que les esprits s'apaisent ». Eh bien ("manifestement", si l'on peut dire) on a attendu longtemps. Et encore, rien n'est moins sûr...